

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération : **2023-06-72**
OBJET : **CREDITS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES**
Nomenclature : **7.5.3**

En exercice : 26 Le vingt-six juin deux mille vingt-trois à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Présents : 18

Pouvoirs : 8

Absents : 0

Votants : 26

Délibération comportant : / **MENEGHETTI.**

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Jean-Marc COLOMBAT, Mickaël MENDES, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Frédéric CHAPEAU, Emile FORTINEAU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Fabien

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAudeau donne pouvoir à Benjamin VACHET, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Gil RANNOU donne pouvoir à Claude RINCE, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Christian CORDEIRO donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Le ou les membres absent(s) : /

Rapporteur : Alain ROYER

Pour assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la commune, il convient de prévoir pour l'année 2023 les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques.

Les crédits, selon leur nature, sont répartis selon des forfaits calculés par élève, par classe ou par école. Il s'agit là de dépenses obligatoires permettant aux écoles d'assurer l'achat et le renouvellement des fournitures scolaires et de bureau, du matériel pédagogique, des manuels, des produits pharmaceutiques nécessaires à la réalisation des soins de premiers secours et de procéder à des bons de commande en vue de transports scolaires dans le cadre de sorties pédagogiques.

Les enveloppes ainsi déterminées pour chaque école sont gérées par la direction des ressources internes et modernisation qui établit les bons de commande sur proposition des directeurs d'écoles et règle les factures.

Les crédits et subventions scolaires 2023 sont établis selon les effectifs des écoles au 1^{er} octobre 2022 :

	PAULINE KERGOMARD	ALEXANDRE VINCENT	JOSEPH FRAUD	STE THERESE (élèves treilliérains)
Nb classes	9	16	13	16
Nb élèves	219	386	307	398
Elémentaires	0	386	203	238
Maternels	219	0	104	151

Il est proposé d'accorder les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessous aux écoles publiques, privée et aux associations concernées dans le cadre des projets d'école, pour l'année 2023.

Dépenses obligatoires	Fournitures scolaires	36€ par élève
	Fournitures bureau ATSEM	40€/classe maternelle
	Renouvellement manuels	13,20€ par élève élémentaire
	Fournitures bureau	364€ par école
	Pharmacie	0,70€/élève de classe maternelle 0,30€/élève de classe élémentaire
	Transports	205€ par classe

En complément des crédits obligatoires alloués ci-dessus, la Ville de Treillières verse également des crédits facultatifs.

Il est proposé, au titre de l'année 2023 de maintenir le financement de l'arbre de Noël.

Dépenses facultatives	Arbre de Noël	4,15€/élève
-----------------------	---------------	-------------

Le mode d'attribution des crédits facultatifs attribués sous forme de subvention pour les projets pédagogiques menés par les écoles pour l'année 2022/2023 a été revu, aux côtés de l'Education nationale, en 2022. Une commission d'attribution des crédits pédagogiques est maintenant mise en place pour permettre aux enseignants de défendre leur projet. Suite à la commission du 14 octobre 2022, il est proposé au titre de l'année 2023 d'attribuer le financement suivant :

Dépenses facultatives	Classes découvertes activités avec ou sans hébergement > supérieur à une journée	8.25€ / par élève
	Projet pédagogique : sorties pédagogiques	6.37€/ par élève

Vu l'avis de la commission Famille Education Solidarité du 19 juin 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'APPROUVER les crédits et subventions scolaires tels que présentés ci-dessus aux écoles publiques.

APTE cette délibération : 20 voix POUR et 6 voix CONTRE.

CONTRE : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwen BOULZENNEC, Christian CORDEIRO, Fabien MENEGHETTI.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 juin 2023

Alain ROYER, Maire



Secrétaire de Séance,
Valérie ROBERT





Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20230626-2023-06-72BIS-DE
Date de télétransmission : 18/08/2023
Date de réception préfecture : 18/08/2023